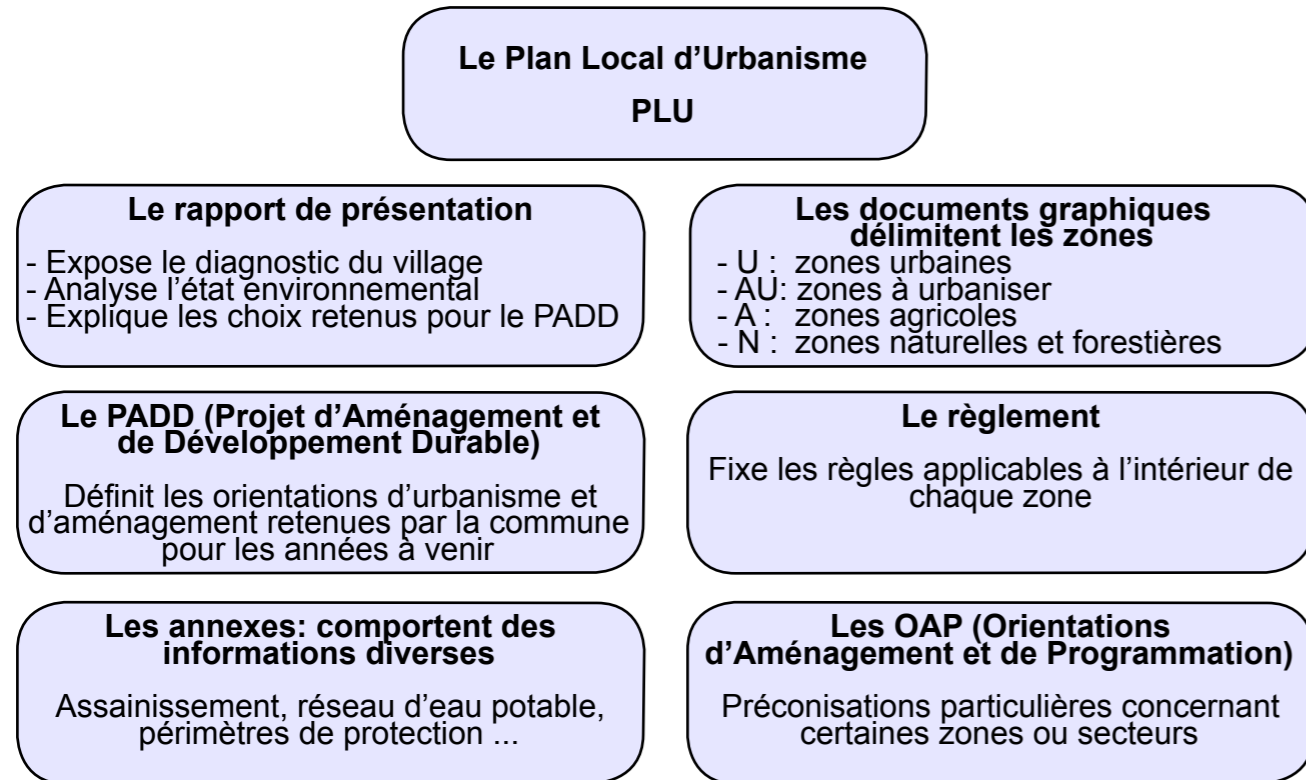


PASSER DU POS AU PLU

Les POS (Plan d'Occupation des Sols) datent de 1967. Même s'ils ont été régulièrement révisés par les communes, ils doivent maintenant être remplacés par les PLU (Plan Local d'Urbanisme), selon la loi SRU «Solidarité et Renouvellement Urbains»

Le PLU est un document d'urbanisme qui traduit le projet global d'aménagement et d'urbanisme de la commune pour les 10 ans à venir.

• Que contient-il ?



• Quelles sont les grandes différences entre le POS et le PLU ?

Nous reprenons ici quelques points notables, cette liste n'étant pas exhaustive.

- Le PADD : c'est le document directeur du PLU qui doit définir un véritable projet d'aménagement de l'ensemble du territoire de la commune tout en luttant contre l'étalement urbain.

- La loi ALUR a supprimé le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) et la taille minimale des terrains. Le COS est donc abandonné au profit d'autres règles, telles que l'emprise au sol, la hauteur des bâtiments, ou bien encore l'implantation de constructions par rapport aux limites séparatives.

- Le changement du zonage : seule la zone U n'est pas modifiée.

• Quand entrera-t-il en vigueur ?

Lorsque le projet de PLU est terminé, il est soumis à enquête publique ; vous pourrez le consulter pendant un mois à la mairie. Ensuite le commissaire enquêteur rédige son rapport et le PLU peut être approuvé par le conseil municipal. A cet instant, le calendrier n'est pas connu pour Sonchamp, mais le travail avance. Sonchamp Environnement, association agréée, contribue dans son domaine de compétence. Des premières informations devraient être disponibles avant l'été.

Quelques sites si vous souhaitez en savoir plus...

<http://www.outil2amenagement.certu.developpement-durable.gouv.fr>

<http://www.territoires.gouv.fr/loi-alur-suppression-du-cos-et-de-la-superficie-minimale-des-terrains-constructibles>

<http://www.cg57.fr/SiteCollectionDocuments/VivreLaMoselle/Territoires/Urbanisme>

AMAP, UNE ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

UN LIEN DIRECT ENTRE PAYSANS ET CONSOMMATEURS

Les AMAP (associations loi de 1901) sont nées en France en 2001 d'une prise de conscience citoyenne face à la situation de crise importante dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, notamment où l'agriculture paysanne et biologique avait déjà du mal à subsister face à l'agro-alimentaire.

Le principe est simple : un contrat lie un producteur à un groupe de consommateurs. Ils définissent ensemble le type de fruits, légumes, oeufs, viande, volaille... qui seront produits ainsi que les quantités, le lieu et l'heure du rendez-vous (souvent une fois par semaine) où les consommateurs viendront chercher leurs paniers dont le prix est fixe et équitable. Tout ce qui est récolté est consommé !



Une agriculture de proximité où chacun y trouve son intérêt :

- pour le producteur, c'est la garantie d'une avance de trésorerie afin de faire face aux dépenses de son exploitation et de compter sur un débouché commercial à la fois sûr et gratifiant. C'est l'avantage de la vente directe, sans intermédiaires, tout ce qui est déboursé par le consommateur est empoché par le producteur.
- pour l'adhérent, c'est l'assurance de manger des produits d'une fraîcheur irréprochable (généralement cueillis le matin même du jour de livraison), cultivés localement et de qualité selon le rythme des saisons ; de trouver un rapport qualité-prix inexistant en grandes surfaces.
- pour l'environnement, c'est moins d'emballages donc moins de déchets, moins de transports donc moins de CO₂ dans l'atmosphère, moins de pollutions liées à la culture des produits végétaux (les producteurs des AMAP s'engagent à ne pas utiliser de pesticides, à pratiquer une agriculture raisonnée et la plupart sont d'ailleurs certifiés agriculture biologique).

Adhérer à une AMAP c'est aussi chercher à créer une relation de qualité entre paysan et «amapien» dans un cadre convivial favorisant le dialogue, le lien social, la confiance et la co-responsabilité. Certains producteurs proposent d'ailleurs des visites de leurs fermes ou organisent des ateliers pédagogiques.

Sonchamp Environnement ne peut donc que vous encourager à devenir un «amapien» ou une «amapienne» !



Pour connaître les AMAP près de chez vous :

<http://les-caramboles.amap-rambouillet.org/>

<http://le-clos-fleuri.amap-rambouillet.org/>

<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/une-autre-vie-sinvente-ici/consommation/acheter-local>

DES REPARATIONS URGENTES A FAIRE A LA GUESPIERE

(suite de la page 1)

Le notaire termine l'acte ainsi « a l'issue de cette visite nous avons CLOS le présent procès verbal en présence des témoins qui ont signé »

Il semble que seul le procès verbal soit clos.... au vu de l'état des fermetures laissant cette ferme ouverte à tous vents et aux brigands....

Orthographe d'époque

Archives départementales des Yvelines 17 DECEMBRE 1750

Le Petit Sonchampoisis



Numéro 20

Mars 2016

DES REPARATIONS URGENTES A FAIRE A LA GUESPIERE

Dans une ferme sise à la Guespiere appartenant à Guillaume Le Febure de Rambouillet et qui était louée à Germain Prouteau, laboureur et à sa femme Germaine Laslier s'est rendu Elie HENOCH notaire à Sonchamp pour constater les réparations a exécuter d'urgence à savoir :

A la porte il convient de mettre une charnière, aux deux croisées il manque neuf pièces, dans une petite pièce donnant sur le jardin il n'y a qu'un volet sans croisée, dans la vacherie il convient de mettre un verrou, dans la grange à avoine il manque une gache de quatre pouces de pointe, dans le fournil il convient de mettre une petite penture de huit pouces au volet et une targette, un crochet manque, au cellier il convient de raccommorder la serrure, au grenier il convient de mettre une douzaine de barreaux qui y manquent, au poulailler une huisserie sans porte ni fermeture.

(ne manquez pas la suite en page 4)



Bulletin d'adhésion Sonchamp Environnement®

J'adhère à **Sonchamp Environnement®**,
Je règle ma cotisation annuelle 2016 (par famille)

Je coche: 10€ 20€ 30€ Soutien Chèque Espèces

Prénom : Nom :

Adresse:

Je souhaite recevoir un reçu fiscal: OUI
NON

Téléphone :

email :

(en indiquant mon email, j'accepte de recevoir des informations par email de Sonchamp Environnement®)

A retourner avec votre cotisation à:
Sonchamp Environnement® Mairie de Sonchamp 78120 Sonchamp

L'EPICURIENNE

Bar licence III et salon de thé



Epicierie fine - Kdos
Epicierie et dépôt de pain



8h30-13H et 15h30-19h30
dimanche 8h30-13h
fermé le jeudi

57 rue André Thome
Sonchamp
Tel : 01 30 88 65 97

SONCHAMP ENVIRONNEMENT

vous invite à son
Assemblée Générale

Vendredi 1er avril 2016 - 20h30

Salle des associations (à côté des tennis)

Vous êtes tous les bienvenus, adhérents ou sympathisants : ce sera l'occasion de vous présenter nos activités et nos projets.

Venez nombreux, nous avons besoin de vous !

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

parce que nous sommes tous concernés !

Dimanche 3 avril 2016

Venez nous rejoindre à 9h30 (avec des gants)

- au bourg (local près des infirmières à l'angle de la rue de l'Ardillier et A. Thome)

- ou à Greffiers (25 rue de la Droue, chez M. et Mme Quéré)
Après un café partagé ensemble, nous parcourons routes et chemins pour ramasser papiers, bouteilles et autres objets inesthétiques et polluants ...
Avec la participation du Parc Naturel Régional qui nous fournit les sacs.

Merci d'avance pour votre participation.



Dimanche 22 mai 2016
autour de l'étang

Activités sur le thème de l'eau
Jeu de piste : découverte de la nature
autour de l'étang

12h: pique-nique à l'étang

En partenariat avec l'APES et l'Echoppe
Plus de précisions dans « vivre à Sonchamp » du mois de mai.

La Fête de la Nature, l'événement nature de référence en France depuis 2007

Pour en savoir plus

<http://www.fetedelanature.com>

Une version « couleur » du Petit Sonchampoisis est disponible sur notre site. Vous pouvez l'imprimer et la partager. Et aussi « cliquer » sur les liens.

Directeur de publication: Jean Mourain

Sonchamp Environnement® association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978

Siège : En mairie, 78120 Sonchamp

sonchamp.environnement@laposte.net <http://www.sonchamp-environnement.com>